

OPTION FACULTATIVE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE (3h) EN CLASSE DE TROISIEME

DOCUMENT D'AIDE A LA MISE EN ŒUVRE

Principes généraux et conditions de réussite

- Il s'agit d'un nouvel **enseignement**, ayant vocation à être offert à titre optionnel à **tous les élèves** de 3^{ème}, afin de leur **permettre l'acquisition d'une culture du monde professionnel**.
- Cette option n'est pas une nouvelle discipline, elle peut être prise en charge par tout enseignant, dans le cadre d'un travail d'**équipe pluridisciplinaire**.
- Elle doit faire l'objet d'un **programme pédagogique annuel**, élaboré en concertation avec les partenaires, notamment le C.I.O., soumis pour avis au C.A. de l'établissement.
- Elle vise à l'**acquisition de connaissances** et au **développement de compétences**, à partir de la rencontre avec des familles de métiers aussi variés que possible et au travers d'**activités observables et évaluables**.
- Elle s'appuie sur **des partenariats et des ressources** (Centre d'information et d'orientation – ONISEP – entreprises – organismes professionnels...).
- Elle donne lieu à une **évaluation**, susceptible d'être prise en compte dans le diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.
- Sa mise en place ne remet pas en cause d'autres opérations relevant de l'Education à l'orientation, elle s'inscrit en complémentarité de cette dernière. L'Education à l'Orientation continue de concerner l'ensemble des élèves du collège.
- Il ne s'agit, **en aucun cas**, d'une **préparation à la voie professionnelle**.

Axes principaux	Eclairages et pistes de mise en œuvre
<p>PUBLIC</p> <p>Cette option concerne des élèves volontaires.</p>	<p>Elle ne s'adresse pas à un type particulier d'élève.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une pré-orientation vers la voie professionnelle.</p>
<p>ORGANISATION</p> <p>L'enseignement est assuré dans le cadre d'un horaire hebdomadaire de 3 heures.</p> <p>Une organisation souple, sur une base annuelle, permettant des moments de regroupement des heures (sorties...visites...) est souhaitable.</p>	<p>Il est conseillé de prévoir dans l'emploi du temps hebdomadaire une plage de 2h consécutives, la 3^{ème} heure pouvant être « capitalisée » pour des regroupements.</p> <p>Une organisation « en barrette » est recommandée.</p>
<p>CONSTITUTION DE L'EQUIPE</p> <p>Il s'agit d'un nouvel enseignement, pris en charge par des enseignants de toutes disciplines</p>	<p>Une équipe pédagogique restreinte est composée d'enseignants volontaires de plusieurs disciplines,</p> <p>Une équipe élargie est ouverte à d'autres intervenants : COP, CPE, professeur documentaliste, intervenants extérieurs...</p> <p>La coordination est assurée par un professeur référent.</p> <p><i>Un stage de formation est prévu au PAF 2005-2006.</i></p>
<p>PROGRAMME PEDAGOGIQUE</p> <p>Le programme pédagogique annuel est établi de façon concertée avec l'ensemble des partenaires, notamment le CIO et des représentants du monde professionnel.</p> <p>Il recouvre trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) découvrir des métiers et des activités professionnelles, b) découvrir les organisations, c) découvrir des lieux et des modalités de formation. <p>Ces points participent à l'Education à l'Orientation mais on se trouve ici dans une approche visant le développement d'une "culture générale".</p>	<p>La contribution du CIO est essentielle pour l'élaboration de ce programme.</p> <p>Le programme annuel prévoit la nature et le volume des interventions de chaque intervenant.</p> <p>Le cas échéant, les interventions du COP sont fixées dans le cadre d'une contractualisation avec le CIO.</p> <p>Il est souhaitable d'associer à ce projet le professeur de technologie.</p> <p>Il convient donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rechercher le partenariat le plus ouvert possible avec le monde professionnel, - de ne pas se restreindre aux seuls métiers et filières présentes dans l'environnement immédiat, - de construire un parcours le plus "large" possible sans prétendre à l'exhaustivité. <p>Le programme pédagogique prévoit la nature des activités conduites et les modalités d'évaluation des élèves.</p>

Axes principaux	Eclairages et pistes de mise en œuvre
<p>ACTIVITES – EVALUATION</p> <p>L'option n'a pas pour objectif final la réalisation d'un objet ou d'une production.</p> <p>L'évaluation repose sur des activités et porte sur les connaissances et compétences acquises.</p>	<p>L'objectif d'acquisition de compétences suppose de ne pas se limiter à une approche théorique. Il s'agit de placer les élèves dans des situations concrètes, permettant l'observation de comportements et l'évaluation de résultats.</p> <p>La mise en place d'un cahier de bord de l'élève est préconisée afin de lui permettre une meilleure appropriation de ses connaissances et d'évaluer sa progression.</p> <p>L'évaluation doit permettre d'associer les parties prenantes (entreprises..).</p> <p>Elle peut être appréciée lors de travaux de groupe ou individuels.</p> <p>Il conviendra de veiller à l'équilibre entre les différents types d'activités et entre les différentes compétences visées.</p>
<p>PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX DE FORMATION</p> <p>Les activités de découverte devront couvrir un éventail suffisamment large de formations, au delà des formations offertes au plan local.</p>	<p>La découverte de l'enseignement supérieur peut constituer un axe de travail, de façon à mettre en perspective les études au lycée.</p> <p>Un accueil dans un laboratoire scientifique peut être envisagé.</p>
<p>PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX ECONOMIQUES</p> <p>Les activités de découverte devront couvrir un éventail suffisamment large de secteurs professionnels. Tous les métiers sont concernés.</p>	<p>La contribution des partenaires du monde économique est d'une nature différente des opérations de « communication » habituellement conduites.</p> <p>Ces partenariats s'inscrivent dans une démarche pédagogique visant à l'acquisition de connaissances sur les métiers, les organisations professionnelles, les filières de formation. Ils peuvent faire l'objet de conventions entre le collège et les entreprises concernées.</p> <p>Il convient de veiller à organiser et à équilibrer les sollicitations vers la sphère économique. Le niveau de bassin d'emploi est un premier niveau pertinent de coordination des différentes sollicitations.</p> <p>Une concertation avec les partenaires, au niveau départemental et académique, est mise en place.</p>
<p>RESSOURCES</p>	<p>En annexe, vous trouverez des indications sur les ressources offertes par l'ONISEP et les partenaires signataires de conventions avec le rectorat.</p>